

## LES PARTENAIRES

**Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne** (CAUE 47) est un organisme départemental indépendant chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. À travers ses actions : conseils aux collectivités et aux particuliers, formation, coordination de journées thématiques pour les élus, les techniciens de collectivités, les professionnels de la construction et du cadre de vie, accompagnement et sensibilisation des enseignants, organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, conférences, journée du patrimoine, etc.) le CAUE remplit une mission de service public.

Tél.: 05 53 48 46 72 - Courriel : [secretariat@caue47.com](mailto:secretariat@caue47.com) - Site : [www.caue47.com](http://www.caue47.com)

**Le Conseil général de Lot-et-Garonne**, à travers sa politique de préservation du patrimoine, œuvre en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine qu'il soit mobilier ou immobilier, public ou privé, protégé au titre des Monuments Historiques ou non protégé. Un régime d'aide en faveur du patrimoine non protégé permet d'accompagner techniquement (avec le soutien du CAUE 47) et financièrement les porteurs de projets publics et privés. Ainsi depuis la création de ce dispositif, près de 400 projets de restauration ont été soutenus par le Conseil général, participant ainsi à la mise en valeur des richesses patrimoniales de notre département.

Tél.: 05 53 69 40 39 - Courriel : [nagasc@47.fr](mailto:nagasc@47.fr) - Site : [www.cg47.fr](http://www.cg47.fr)

**La Fondation du Patrimoine** est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de promouvoir la connaissance, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Elle contribue ainsi à la protection de nos paysages. L'avis de l'**architecte des bâtiments de France** est obligatoire dans le cadre de l'instruction des labels (fiscaux et non fiscaux), et pour l'instruction des dossiers publics/associatifs. Dans tous les cas, cet avis reste obligatoire dans le cadre de travaux de démolition et de restauration des parties disparues au cours du temps. Le CAUE 47 accueille le siège de la délégation départementale, représentée par son délégué : Jean Jacques Carle.

Site : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

**Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne** est un service déconcentré de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure avec le concours de toute l'équipe des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés.

Tél.: 05 53 47 08 42 - Courriel : [sdap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr](mailto:sdap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr)

Site : [www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr)



## CIRCUIT DÉCOUVERTE PATRIMOINE DE PAYS LOT-ET-GARONNAIS SAMEDI 15 JUIN 2013

SITE N°4 : RESTAURATION DE DEUX PIGEONNIERS ET D'UN MUR DE CLÔTURE  
EN PIERRE DÉPENDANTS DU CHÂTEAU DES AUMONS  
(COMMUNE DE SAINTE-BAZEILLE)



LOT-ET-GARONNE  
Conseil général

FONDATION  
PATRIMOINE



caue 47

**NATURE DU PROJET :** Restauration de deux pigeonniers et d'un mur de clôture en pierre dépendants du château des Aumons, situé à l'ouest du bourg de Sainte-Bazeille. Le projet porte sur leur mise hors d'eau et une intervention sur les maçonneries extérieures.

**PORTEUR DE PROJET :** Propriétaire privé

**CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI :** Le corps de logis et les dépendances agricoles datent des années 1850-1870. Les deux pigeonniers sur pied qui flanquent les communs encadrant la cour du château sont de type tour carrée et présentent une toiture à quatre pans couverte de tuiles plates.

#### **NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / CORPS DE MÉTIERS :**

L'une des toitures des pigeonniers est en grande partie effondrée tandis que l'autre est en meilleur état. Les couvertures en tuiles plates seront déposées pour remplacer les pièces de charpente abîmées. Le couverture sera reconstitué avec des tuiles plates artisanales de fabrication locale. Enfin, les poinçons seront remplacés. Les travaux seront réalisés par des entreprises locales : l'entreprise Daney (maçonnerie), l'entreprise Mora (charpente) et l'entreprise LR Menuiserie (menuiserie).



L'entreprise de maçonnerie, pour sa part, reprendra la génoise en utilisant des tuilots de récupération et reconstituera le couronnement du mur de clôture. Les enduits dégradés seront réparés en raccordement de l'existant, ceux de bonne qualité seront nettoyés par brossage doux et les fissures ainsi que les trous seront rebouchés. Certains enduits seront laissés à pierre vue. Enfin, un lait de chaux d'uniformisation sera appliqué sur l'ensemble.

Côté parc, l'oculus percé en façade sera fermé par un grillage à poule et la baie en demi-lune le surmontant recevra une fenêtre cintrée à petits bois.



**DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX :** 2013

**AIDES FINANCIÈRES :** Cette restauration devrait bénéficier de l'aide financière du Conseil général au titre du régime d'aide en faveur du Patrimoine Non Protégé (PNP), du label fiscal de la Fondation du Patrimoine et d'un soutien financier dans le cadre du programme européen Leader.

#### **GLOSSAIRE**

**Enduit à pierre vue :** L'enduit à pierre vue est souvent confondu avec des finitions en pierres apparentes, très à la mode actuellement. Conseillé sur les appareillages de pierres dures (calcaire dur, granit...), l'enduit à pierre vue est généralement monocouche : appliqué grossièrement, il est ensuite bien serré. Avec cette technique, seules quelques pierres débordent, viennent poindre à la surface du mur, contrairement à une finition en pierres apparentes où il s'agit de joints réguliers. (Source : <http://www.lartdebatir-bmarck.fr>)